

Personne compétente en radioprotection - Renouvellement - Niveau 3 - Secteur laboratoires, usines, sites de gestion de déchets

Code référence : 90A



OBJECTIFS

Actualiser les connaissances de la personne compétente en radioprotection (PCR) afin de lui permettre de continuer à exercer ses missions précisées aux articles R4451-110 et suivants du Code du travail :

- énoncer et définir les grandeurs et concepts fondamentaux utiles pour la radioprotection, en radioactivité, interactions effets biologiques des rayonnements ionisants ;
- énoncer les principes de la radioprotection, les moyens de protection et de contrôle ;
- appliquer les dispositions prévues par la réglementation relative à la protection des travailleurs ;
- utiliser les appareils de détection des rayonnements ionisants adaptés aux situations de travail rencontrées ;
- effectuer des calculs de débits de doses et de protection en fonction des situations rencontrées ;
- évaluer les risques radiologiques et réaliser les analyses des postes de travail adaptées aux situations rencontrées ;
- mettre en œuvre le zonage d'une installation et les contrôles de radioprotection ;
- appliquer les procédures relatives à la gestion des situations radiologiques dégradées ;
- assurer les missions relatives à la formation et à l'information des travailleurs sur le risque radiologique ;
- appliquer les procédures de gestion des déchets radioactifs.

PUBLIC

Toute personne titulaire d'un certificat de PCR niveau 3 secteur laboratoires, usines, sites de gestion des déchets radioactifs.

PRÉ-REQUIS

Niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique.

CERTIFICATION

Cette formation répond à l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation.

La réussite au contrôle de connaissances donne lieu à la délivrance d'un certificat valide 5 ans. Ce contrôle est constitué de trois épreuves : épreuve écrite (30 % de la note finale), contrôle continu (30 % de la note finale), épreuve orale comportant des analyses de cas pratiques (40 % de la note finale).

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENU

Analyses de risque et études de postes de travail, calculs de doses en exposition externe et interne, utilisation d'instruments de mesure en radioprotection, gestion de situations incidentelles, mise à jour en réglementation et radioprotection. Contrôles de connaissances : épreuve écrite, contrôle continu, épreuve orale.

MÉTHODE

Exposés, travaux dirigés et pratiques, études de cas, mises en situation. Evaluation formelle des acquis. Groupe limité à 12 participants. La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants et/ou des visites d'installations en zone réglementée ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.

PRIX PUBLIC - 2019

1690 €

DURÉE - 2019

6 jours (42 heures)

LIEU ET DATE - 2019

Cherbourg-Octeville

- 5-8 février 2019 + 11-12 février 2019
- 8-11 octobre 2019 + 14-15 octobre 2019

Marcoule

- 12-15 février 2019 + 18-19 février 2019
- 25-28 juin 2019 + 1-2 juillet 2019

COORDINATION - 2019

Responsable(s) pédagogique(s) :

Cherbourg-Octeville

M. Gilles DELAHAIE

gilles.delahaie@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 89

Cherbourg-Octeville

M. Jérôme VIDECOQ

jerome.videcoq@cea.fr

Tél. +33 4 66 79 62 88

Marcoule

M. Jérôme VIDECOQ

jerome.videcoq@cea.fr

Tél. +33 4 66 79 62 88

CONTACT - 2019

Organisatrice(s) formation :

Cherbourg-Octeville

Mme Nadine PATRIX

nadine.patrx@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 89

Marcoule

Mme Michèle LE ROUX

michele.le-roux@cea.fr

Tél. +33 4 66 79 60 29